

# Première Synthèses

## Informations

### LES EMBAUCHES DANS LES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2006 :

forte hausse des embauches dans les zones franches urbaines créées en 2004, recul dans les zones de redynamisation urbaine

En 2006, les embauches exonérées dans les zones prioritaires de la politique de la ville ont augmenté de 13 % pour atteindre 18 000 salariés. 15 825 embauches ont ouvert droit à exonérations sociales et fiscales en zone franche urbaine (ZFU), soit une hausse de 17 % par rapport à 2005, principalement due au dynamisme des embauches dans les ZFU créées en 2004 (+36 %).

En revanche, dans les zones de redynamisation urbaine (ZRU), seules 2 150 embauches ont ouvert droit à une exonération en 2006 : après la forte baisse de 2004 (-21 %), consécutive au doublement du nombre de zones franches urbaines, la diminution des embauches s'est poursuivie en 2006 (-10 %) en lien pour partie avec la création de quatorze nouvelles ZFU en 2006.

Les salariés recrutés en ZFU sont, comme les années précédentes, embauchés majoritairement dans les services aux entreprises et la construction.

Principalement masculins, jeunes et peu qualifiés, les salariés donnant droit aux exonérations ZFU et ZRU sont surtout recrutés sur des postes d'ouvriers. Les contrats offerts sont stables : neuf sur dix sont des CDI et plus de huit sur dix à temps plein.

Les entreprises présentes ou qui s'implantent en zone de redynamisation urbaine (ZRU) ou en zone franche urbaine (ZFU) bénéficient sous certaines conditions d'exonérations fiscales (taxe professionnelle, impôt sur les bénéfices, taxe foncière sur les propriétés bâties) et sociales. L'objectif de ces exonérations est de favoriser le développement de l'emploi dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les exonérations de charges sociales patronales ne s'appliquent dans les ZRU qu'aux nouvelles embauches alors que dans les ZFU elles concernent aussi les salariés déjà présents dans l'établissement (encadré 1 et encadré 2).

En 2006, l'essor des embauches dans les ZFU créées en 2004 compense largement la diminution des embauches en ZRU

En 2006, les embauches exonérées dans les zones prioritaires de la politique de la ville ont augmenté de 13 % pour atteindre 18 000 salariés (tableau 1). Comme en 2005 et 2004, le regain des embauches ouvrant

droit à l'exonération ZFU compense largement le recul de celles ouvrant droit à l'exonération ZRU.

15 825 embauches ouvrant droit à exonération ont été réalisées en 2006 dans les 93 zones franches urbaines (ZFU) de France métropolitaine, soit une hausse de 17 %. Celle-ci s'explique principalement par le dynamisme des ZFU créées en 2004 (tableau 2). En effet, si les ZFU antérieures à 2004 concentrent encore 70 % des embauches, elles voient leurs embauches ralentir, avec seulement 6 % de hausse en 2006. Les ZFU de 2004 ont pris le relais avec une forte progression des embauches (+36 %).

La création de quatorze nouvelles ZFU le 1<sup>er</sup> août 2006 n'a pas encore eu d'effets très sensibles en 2006 : seules 552 embauches ont été effectuées dans ces nouvelles ZFU, soit 3 % du total.

En revanche, dans les zones de redynamisation urbaine (ZRU), seules 2 150 embauches ont ouvert droit à une exonération (tableau 3) : après les baisses de 2004 et de 2005 (respectivement -21 % et -6 %), la diminution des embauches s'est donc poursuivie en 2006 (-10 %).

La création de quarante et une nouvelles zones franches urbaines (ZFU) en 2004, la plupart sur les mêmes périmètres que les ZRU, explique pour partie ce recul. En effet, l'exonération de cotisations sociales patronales au titre de l'embauche de salariés en ZFU est plus avantageuse car sa durée est de cinq ans, contre un an en ZRU (encadré 3). Ainsi, dans les villes où une ZFU a été créée en 2004, les embauches ouvrant droit à exonération en ZRU ont diminué de 64 % par rapport à 2003, alors que le repli n'a été que de 15 % dans les autres ZRU. La création de quatorze nouvelles ZFU en 2006 a eu également un impact significatif sur les embauches en ZRU : dans les ZRU où une nouvelle ZFU a été créée en 2006, les embauches ont reculé de 33 % par rapport à 2005, alors

Tableau 1  
Les embauches dans les territoires de la politique de la ville

	2003	2004	2005	2006
Nombre d'embauches ouvrant droit à l'exonération ZFU.....	8 376	11 930	13 463	15 825
Nombre d'embauches ouvrant droit à l'exonération ZRU .....	3 217	2 535	2 381	2 151
Nombre d'embauches ouvrant droit à l'exonération dans la politique de la ville ...	11 593	14 465	15 844	17 976

Source : Dares.

Lecture : en 2006, 17 976 embauches ouvrant droit à l'exonération dans la politique de la ville ont été réalisées. Parmi celles-ci, 2 151 étaient des embauches au titre des ZRU.

Champ : France métropolitaine.

Tableau 3  
Effectifs en ZRU en France métropolitaine

	2003	2004	2005	2006	Évolution 2005/2006
Nombre d'établissements ayant embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération pendant l'année .....	1 019	727	793	825	4,0 %
Stock total de salariés ouvrant droit à l'exonération* (au 31 décembre) .....	3 012	2 371	2 334	2 131	-8,7 %
Nombre de salariés ouvrant droit à l'exonération embauchés pendant l'année	3 217	2 535	2 381	2 151	-9,7 %

Source et traitement : Dares.

\* Estimations.

Lecture : en 2006, 2 151 embauches ont été réalisées dans 727 établissements implantés dans une ZRU de France métropolitaine. C'est 9,7 % de moins qu'en 2005.

Champ : ZRU de France métropolitaine.

que la baisse est de 10 % dans l'ensemble des ZRU.

### Des embauches concentrées en Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur

En ZFU comme en ZRU, trois régions concentrent toujours l'essentiel des embauches exonérées en 2006 : l'Ile-de-France, la région Provence-Alpes-Côte

d'Azur (PACA) et le Nord-Pas-de-Calais regroupent 52 % des embauches en ZFU (tableau 4) et l'Ile-de-France, la région PACA et l'Aquitaine cumulent 53 % des embauches en ZRU (tableau 5). La cartographie des ZFU et ZRU l'explique en partie. Pour les ZFU, les trois régions citées regroupent 42 ZFU sur les 93 de France métropolitaine et concentrent 51 % de la population active des ZFU.

Tableau 2  
Effectifs en ZFU en France métropolitaine

	2003	2004				2005				2006					Évolution 2005/2006 (en %)		
		Total	ZFU 1997	ZFU 2004	nd*	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	nd*	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	ZFU 2006	nd*	Total	ZFU 1997	ZFU 2004
Nombre d'établissements bénéficiant de l'exonération de charges sociales patronales .....	10 147	12 800	9 200	3 000	600	13 300	8 900	3 700	700	18 300	8 100	4 400	800	5 000	37,6	-9,0	18,9
<i>dont : nombre d'établissements ayant embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération .....</i>	<i>2 339</i>	<i>3 664</i>	<i>2 621</i>	<i>1 043</i>		<i>3 989</i>	<i>2 854</i>	<i>1 135</i>		<i>4 010</i>	<i>2 583</i>	<i>1 173</i>	<i>199</i>	<i>55</i>	<i>0,5</i>	<i>-9,5</i>	<i>3,4</i>
Nombre total de salariés ouvrant droit à l'exonération de charges sociales patronales .....	54 627	64 100	50 200	10 900	3 000	62 000	46 400	12 600	3 000	65 100	29 700	13 100	1 500	20 800	5,0	-36,0	4,0
<i>dont : nombre de salariés embauchés au cours de l'année .....</i>	<i>8 376</i>	<i>11 930</i>	<i>9 288</i>	<i>2 642</i>		<i>13 463</i>	<i>10 388</i>	<i>3 075</i>		<i>15 825</i>	<i>10 965</i>	<i>4 178</i>	<i>552</i>	<i>130</i>	<i>17,5</i>	<i>5,6</i>	<i>35,9</i>

Lecture : en 2006, 15 825 embauches (dont 10 965 dans les anciennes ZFU) ont été effectuées dans 4 010 établissements implantés dans une ZFU de France métropolitaine.

ZFU 1997 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

ZFU 2004 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

ZFU 2006 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> août 2006.

\* nd = non distingué. La distinction entre les anciennes et nouvelles ZFU se fait sur le code commune ; lorsqu'une commune comprend deux ZFU, on ne peut pas distinguer entre ancienne et nouvelle ZFU.

Champ : ZFU de France métropolitaine.

Sources : Dares pour les flux, ACOSS pour les stocks.

Tableau 4  
Ventilation des salariés embauchés en ZFU, selon la région d'implantation de l'établissement

	Embauches (en %)				Nombre de ZFU			Taille des ZFU (en % de la population active totale en ZFU)		
	2003	2004	2005	2006	Total	dont :		Total	dont :	
						ZFU 2004	ZFU 2006		ZFU 2004	ZFU 2006
Ile-de-France .....	17,5	19,7	19,2	21,0	26	14	3	32,1	15,4	2,8
dont : Seine-et-Marne .....	4,6	2,2	2,5	2,3	3	1	0			
Yvelines.....	0,9	1,4	1,1	1,2	4	2	0			
Essonne.....	2,5	4,1	3,6	3,6	3	2	0			
Seine-Saint-Denis .....	5,5	7,4	5,4	8,4	8	6	2			
Val-de-Marne .....	1,4	1,7	1,7	1,6	2	1	1			
Val d'Oise.....	2,7	2,9	4,9	3,9	3	2	0			
Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	26,2	21,0	18,8	17,5	6	1	2	7,3	3,0	1,8
dont : Alpes-Maritimes .....	12,6	8,7	6,4	6,8	1	0	0			
Bouches-du-Rhône .....	10,9	10,4	10,9	8,3	2	1	0			
Var.....	2,7	1,9	1,6	2,4	1	0	1			
Nord-Pas-de-Calais .....	13,0	15,4	15,1	13,7	10	4	3	11,9	3,8	2,9
dont : Nord.....	11,1	13,4	13,2	11,4	5	3	3			
Pas-de-Calais .....	1,9	2,0	2,0	2,3	2	1	0			
Rhône-Alpes.....	10,1	8,4	9,2	8,8	7	3	1	7,5	3,7	0,8
Aquitaine.....	10,8	10,3	8,8	7,0	1	0	0	2,4	0,0	0,0
Midi-Pyrénées.....	0,0	0,0	2,6	6,1	1	1	0	2,8	2,8	0,0
Languedoc-Roussillon.....	8,2	7,3	6,8	5,2	4	1	0	3,6	1,0	0,0
Picardie .....	3,5	3,6	3,0	3,8	5	2	0	3,7	1,4	0,0
Pays de la Loire .....	2,2	2,3	2,5	2,8	4	3	0	3,4	2,7	0,0
Alsace .....	3,6	4,0	3,4	2,6	3	1	0	2,3	0,9	0,0
Lorraine .....	2,0	2,0	2,3	2,4	4	2	1	3,9	2,5	0,0
Franche-Comté.....	0,1	1,0	1,0	2,0	3	1	1	2,4	1,1	0,7
Centre .....	1,4	1,3	1,7	1,7	4	1	1	3,2	1,0	0,6
Basse-Normandie.....	0,2	0,9	1,4	1,2	4	2	1	2,8	1,6	0,6
Poitou-Charentes.....	0,0	0,7	1,1	1,2	1	1	0	1,2	1,2	0,0
Haute-Normandie .....	0,2	0,4	0,9	1,2	3	2	0	3,2	1,8	0,0
Champagne-Ardennes .....	0,6	0,8	1,2	1,1	4	1	0	3,5	1,8	0,0
Bourgogne.....	0,5	0,4	0,6	0,4	2	0	1	1,3	0,0	0,6
Auvergne .....	0,0	0,4	0,5	0,3	1	1	0	1,6	1,6	0,0
Bretagne.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Limousin.....	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Corse .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0

Source Dares.

Lecture : en 2006, les 26 ZFU d'Ile-de-France regroupent 32,1 % de la population active totale des ZFU. 21,0 % des embauches en ZFU y sont réalisées.

ZFU 2004 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

ZFU 2006 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> août 2006.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

Alors que les régions PACA et Nord-Pas de Calais sont sur-représentées dans les embauches de 2006, la part de l'Ile-de-France dans les embauches (21 %) est à l'inverse inférieure à son poids dans la population active des ZFU (32 %).

### Les services aux entreprises et la construction, principaux recruteurs

42 % des établissements implantés en ZFU ayant effectué au moins une embauche ouvrant droit à l'exonération en 2006 n'en ont réalisé qu'une seule (graphique 1). Ils sont 62 % dans les nouvelles ZFU de 2006, celles-ci ayant été mises en place tardivement au cours de l'année.

En ZRU, ce sont 55 % des établissements recruteurs qui

Tableau 5  
Ventilation des salariés embauchés en ZRU, selon la région d'implantation de l'établissement

	2003 (en %)	2004 (en %)	2005 (en %)	2006 (en %)	Nombre de ZRU par région
Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	24,2	19,1	12,6	20,7	30
Ile-de-France.....	24,9	19,7	17,3	20,3	67
Aquitaine .....	5,3	10,0	10,8	11,7	14
Rhône-Alpes .....	6,2	9,2	9,6	10,6	28
Nord-Pas-de-Calais .....	11,3	9,7	14,9	5,4	59
Pays de la Loire.....	5,8	3,6	4,1	5,0	18
Haute-Normandie .....	2,3	3,3	2,2	4,6	17
Poitou-Charentes .....	2,2	1,8	1,9	3,1	6
Languedoc-Roussillon .....	0,8	2,1	3,5	2,9	17
Champagne-Ardenne.....	1,8	2,0	1,4	2,8	21
Franche-Comté .....	1,5	2,3	3,1	2,6	15
Midi-Pyrénées .....	1,6	6,8	1,9	2,5	4
Lorraine.....	4,8	3,0	3,3	2,4	28
Centre.....	1,7	1,6	3,1	1,7	15
Picardie .....	1,1	0,5	6,1	1,3	15
Auvergne.....	0,7	1,3	0,3	0,7	4
Bourgogne .....	0,4	0,4	0,9	0,7	12
Alsace .....	1,6	1,2	0,8	0,4	10
Limousin .....	0,2	0,7	0,8	0,4	2
Basse-Normandie .....	0,3	0,5	0,4	0,1	7
Bretagne .....	1,4	1,3	0,7	0,1	7
Corse .....	0,0	0,0	0,0	0,0	0
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>396</b>

Source Dares.

Lecture : en 2006, 20,3 % des salariés embauchés en ZRU le sont dans une des 67 ZRU d'Ile-de-France.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU de France métropolitaine.

n'effectuent qu'un seul recrutement exonéré pendant l'année.



Graphique 1  
Répartition des établissements en fonction du nombre de salariés embauchés ouvrant droit à l'exonération pendant l'année

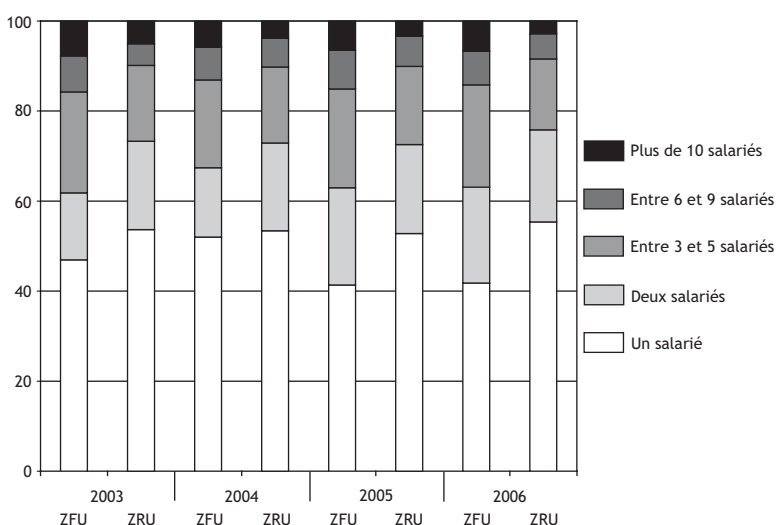
Comme en 2005, une grande partie des embauches exonérées dans les ZFU de 2004 sont le fait d'établissements nouvellement implantés (44 % en 2006) (tableau 6).

Dans les nouvelles ZFU de 2006, 80 % des embauches se sont faites dans des établissements nouvellement implantés, dont près de la moitié dans un établissement nouvellement créé.

Plus de la moitié des recrutements dans les ZFU de 2006 ont été effectués dans des établissements de moins de 10 salariés.

En ZRU, près de la moitié des salariés embauchés avec exonération exercent dans les services

En pourcentage



Source : Dares.

Lecture : en 2006, 41,8 % des établissements en ZFU ont embauché un unique salarié ouvrant droit à l'exonération.

Champ : établissements implantés en ZFU ou en ZRU ayant embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération en France métropolitaine.

Tableau 6  
Caractéristiques des établissements embauchant en ZFU

En %

	2003	2004			2005			2006			
		Total	ZFU 1997	ZFU 2004	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	ZFU 2006
<b>Nombre de salariés présents dans l'établissement au 31 décembre de l'année précédant l'embauche</b>											
Moins de 10 salariés .....	36,1	45,7	44,5	50,0	42,4	40,5	49,1	43,1	40,2	48,8	56,0
dont : pas de salariés .....	7,7	13,6	13,9	12,3	3,6	3,4	4,2	6,6	5,7	8,7	8,4
1 ou 2 salariés .....	7,8	10,7	10,2	12,7	15,4	14,2	19,5	14,0	13,8	14,6	13,5
3 à 5 salariés .....	10,8	11,6	10,8	14,5	12,1	12,0	12,3	12,7	12,0	13,9	17,1
6 à 9 salariés .....	9,8	9,8	9,6	10,5	11,3	10,8	13,1	9,8	8,7	11,6	17,1
10 à 49 salariés .....	43,4	28,2	31,5	16,2	26,6	30,7	13,0	26,5	31,4	16,0	10,2
50 salariés ou plus .....	2,3	1,4	1,8	0,2	1,0	1,3	0,0	1,7	2,3	0,6	0,0
Établissements créés l'année de l'embauche ..	18,2	24,7	22,2	33,6	29,9	27,5	37,9	28,6	26,2	34,6	33,8
<b>Année d'implantation de l'établissement dans la ZFU</b>											
Avant 1997 .....	1,0	2,2	0,6	7,7	1,2	0,3	4,4	2,4	1,9	3,7	3,8
1997 .....	3,4	1,0	0,9	1,6	0,6	0,6	0,8	0,4	0,4	0,3	0,5
1998 .....	8,2	2,2	2,3	1,9	0,9	1,0	0,4	0,8	1,0	0,3	0,5
1999 .....	13,9	6,2	7,4	1,9	1,6	1,8	1,1	0,9	1,1	0,5	0,8
2000 .....	17,7	11,5	13,9	2,7	7,9	8,7	1,8	1,5	1,6	1,3	1,0
2001 .....	30,8	19,0	23,0	4,5	14,5	18,2	1,7	10,2	13,8	1,9	1,3
2002 .....	4,7	3,9	3,7	4,5	2,8	2,7	3,1	2,6	2,9	2,0	1,3
2003 .....	20,5	18,2	20,9	8,9	9,1	10,5	4,5	7,0	9,0	2,1	1,3
2004 .....	-	35,9	27,4	66,2	28,2	24,2	41,7	15,2	13,4	21,6	2,8
2005 .....	-	-	-	-	34,0	32,1	40,6	21,4	21,7	22,5	7,0
2006 .....	-	-	-	-	-	-	-	37,6	33,3	43,9	80,0
<b>Secteur d'activité de l'établissement</b>											
Agriculture, chasse, sylviculture .....	0,8	0,5	0,4	0,7	0,3	0,3	0,3	0,6	0,4	1,2	0,0
Industrie .....	12,2	11,5	11,7	10,8	10,8	10,8	10,9	10,2	11,8	6,1	10,6
dont : industrie de biens de consommation ..	3,0	2,3	2,6	1,1	2,4	2,3	2,7	3,3	4,2	1,1	3,1
industrie de biens d'équipement .....	4,2	3,7	4,3	1,7	2,8	3,1	1,9	2,6	3,1	1,5	0,3
industrie de biens intermédiaires .....	3,7	3,0	3,2	2,3	3,4	4,0	1,6	1,9	2,3	0,7	1,0
industrie agricole et alimentaire .....	1,2	2,5	1,6	5,8	2,2	1,5	4,7	2,5	2,2	2,8	6,2
Construction .....	27,1	24,5	26,4	18,0	26,3	27,7	21,7	24,7	25,4	24,8	10,5
Tertiaire .....	60,0	63,5	61,5	70,5	63,7	62,3	68,4	64,8	62,8	68,1	79,2
dont : commerce .....	15,6	15,9	13,7	23,7	14,5	11,6	24,5	13,1	11,1	17,0	23,0
services aux entreprises .....	27,8	29,8	32,0	22,1	30,0	32,4	21,9	30,2	30,9	30,0	18,6
services aux particuliers .....	3,3	5,8	3,7	13,3	4,5	2,9	9,8	6,0	3,7	8,4	29,7
transports .....	9,1	6,7	8,0	2,0	8,2	9,8	2,5	8,6	11,3	2,2	2,3

Source : Dares.

Lecture : 43,1 % des salariés embauchés en 2006 dans une des 93 ZFU le sont dans un établissement de moins de 10 salariés. C'est le cas de 40,2 % de ceux embauchés cette même année dans un établissement implanté dans une des 38 ZFU créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

ZFU 1997 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

ZFU 2004 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

ZFU 2006 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> août 2006.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

aux entreprises ou la construction ; ils sont 55 % en ZFU. Le secteur des services aux entreprises prédomine légèrement en ZFU avec 30 % des embauches, contre 25 % pour la construction (tableau 6), alors qu'en ZRU l'essentiel des recrutements ont surtout lieu dans le secteur de la construction (28 %, contre 18 % pour les services aux entreprises) (tableau 7).

Dans les nouvelles ZFU de 2006, les services aux entreprises et la construction occupent une place moindre que dans les autres ZFU, au bénéfice des services aux particuliers (30 % des embauches) et du commerce (23 %). Les postes d'employés y sont de ce fait plus fréquents : ils représentent 63 % des embauches dans les nouvelles ZFU de 2006, contre 40 % dans celles de 2004 et 28 % dans celles de 1997 (tableau 10).

## Les salariés embauchés : essentiellement des hommes, jeunes et peu qualifiés

En ZFU et en ZRU, sept salariés embauchés sur dix sont des hommes. 30 % des salariés embauchés en ZFU et un quart des salariés embauchés en ZRU ont moins de 25 ans (tableaux 8

et 9) ; plus de la moitié a un niveau inférieur au baccalauréat.

Les salariés embauchés dans les nouvelles ZFU de 2006 sont plus jeunes que dans les autres : 38 % ont moins de 25 ans, contre 31 % dans les ZFU de 2004 et 29 % dans les ZFU de 1997 (tableau 8) ; 45 % sont des

Tableau 7  
Secteur d'activité des établissements embauchant en ZRU

En %	2003	2004	2005	2006
Agriculture, chasse, sylviculture.....	0,2	0,5	0,8	0,4
Industrie .....	11,0	9,7	10,3	9,7
dont : Industrie de biens intermédiaires .....	3,2	2,3	2,2	3,3
Industrie agricole et alimentaire .....	3,6	2,5	4,2	2,5
Industrie de biens d'équipement.....	1,9	2,3	2,2	2,8
Industrie de biens de consommation...	2,1	2,3	1,7	1,2
Construction.....	16,4	21,7	24,8	27,8
Tertiaire.....	72,4	68,1	64,2	62,0
dont : Services aux entreprises .....	31,9	24,2	21,5	18,4
Commerce .....	14,9	18,4	16,1	16,8
Services aux particuliers .....	12,8	11,6	12,4	9,8
Transports.....	8,4	6,9	6,7	10,6
Éducation, santé, action sociale.....	3,5	5,7	5,5	5,5

Source : Dares.

Lecture : 62 % des salariés embauchés en ZRU en 2006 le sont dans le tertiaire.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU de France métropolitaine.

Tableau 8  
Caractéristiques des salariés embauchés en ZFU

En %

	2003	2004			2005			2006			
		Total	ZFU 1997	ZFU 2004	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	ZFU 2006
<b>Sexe</b>											
Homme .....	71,4	69,8	72,6	60,2	70,7	73,1	62,4	69,2	71,8	63,9	55,4
Femme.....	28,6	30,2	27,5	39,8	29,4	26,9	37,7	30,8	28,2	36,1	44,6
<b>Âge</b>											
Moins de 25 ans .....	31,2	29,6	28,9	31,8	30,4	29,8	32,3	29,6	28,8	30,9	37,8
26 à 29 ans .....	15,1	15,3	15,9	13,2	14,9	15,3	13,3	15,2	15,4	15,1	12,3
30 à 39 ans.....	28,8	29,1	29,3	28,2	29,0	29,4	27,7	28,7	29,3	27,8	22,8
40 à 49 ans.....	17,5	18,0	18,0	18,1	17,6	17,4	18,2	17,7	17,9	17,4	15,8
50 ans ou plus .....	7,4	8,1	7,9	8,7	8,2	8,1	8,5	8,8	8,6	8,8	11,3
<b>Niveau de formation</b>											
Niveau égal ou supérieur à la licence ou écoles d'ingénieur (niveau II et I de l'Éducation nationale) .....	8,0	8,9	9,1	8,4	9,5	9,8	8,5	9,5	9,1	10,3	10,3
Niveau BTS, IUT ou de fin de 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur (niveau III de l'Éducation Nationale).....	13,1	14,1	14,6	12,7	14,6	14,8	13,8	13,4	13,2	14,1	10,0
Niveau baccalauréat ou de brevet de technicien (niveau IV de l'Éducation nationale) .....	15,8	16,4	15,7	18,6	18,7	19,1	17,6	17,9	17,6	17,3	29,1
Niveau BEP ou CAP (niveau V de l'Éducation nationale) .....	32,7	32,5	32,0	34,1	30,5	29,2	35,1	32,0	32,3	31,8	28,6
Niveau sortie de collège ou de premier cycle de second degré (niveau V-bis et VI de l'Éducation nationale) .....	30,5	28,1	28,7	26,2	26,6	27,1	25,0	27,3	27,9	26,5	22,1
<b>Situation avant l'embauche</b>											
Salarié sous CDI, CDD, intérimaire ou autre contrat occasionnel .....	37,5	37,3	36,7	39,3	37,5	38,2	35,0	40,1	40,5	40,4	30,1
Contrat de travail ou stage particulier pour jeune ou pour chômeur de longue durée (apprentissage, CES, CIE...) .....	2,6	2,8	2,3	4,7	3,1	2,8	4,1	2,5	2,4	2,9	0,0
Demandeur d'emploi.....	37,7	37,0	37,5	35,3	39,2	38,9	40,4	37,6	38,6	35,8	50,0
Autre (étudiant, élève, appelé au service national...) .....	22,3	22,9	23,5	20,6	20,2	20,1	20,6	19,8	18,5	20,9	11,8

Source : Dares.

Lecture : En 2006, 69,2 % des salariés embauchés dans une des 93 ZFU sont des hommes. Dans les 38 anciennes ZFU, c'est le cas de 71,8 % des salariés.

ZFU 1997 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

ZFU 2004 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

ZFU 2006 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> août 2006.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.



femmes, contre 36 % dans les ZFU de 2004 et 28 % dans les ZFU de 1997.

40 % des personnes recrutées en ZFU étaient précédemment salariées, et 38 % étaient au chômage (tableau 8). Dans les ZFU de 2006, la part des demandeurs d'emploi est plus importante encore (50 %).

En ZRU, la part des demandeurs d'emploi dans les embauches retrouve un niveau proche de 2003, après une forte baisse en 2005 : en 2006, 42 % des embauches en ZRU concernent des personnes précédemment au chômage, et 38 % d'anciens salariés (tableau 9).

### Les contrats offerts : plus de 9 sur 10 sont des CDI, principalement à temps plein

Les salariés ouvrant droit à exonération embauchés occupent principalement des postes d'ouvriers : 50 % en ZFU et 41 % en ZRU (tableaux 10 et 11).

En ZFU comme en ZRU, les contrats offerts sont stables :

Tableau 9  
Caractéristiques des salariés embauchés en ZRU

En %	2003	2004	2005	2006
<b>Sexe</b>				
Homme .....	68,8	70,4	73,3	71,7
Femme .....	31,2	29,6	26,7	28,3
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans .....	26,8	25,8	25,0	24,1
25-29 ans .....	21,1	19,4	21,7	19,6
30-39 ans .....	29,0	29,3	29,1	31,1
40-49 ans .....	16,2	17,4	17,5	18,1
50 ans ou plus .....	6,9	8,2	6,6	7,0
<b>Niveau de formation</b>				
Niveau égal ou supérieur à la licence ou écoles d'ingénieur (niveau II et I de l'Éducation nationale).....	8,2	8,5	8,4	8,7
Niveau BTS, IUT ou de fin de 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur (niveau III de l'Éducation nationale).....	12,3	15,9	15,9	15,8
Niveau baccalauréat ou de brevet de technicien (niveau IV de l'Éducation nationale).....	15,0	17,3	18,5	16,1
Niveau BEP ou CAP (niveau V de l'Éducation nationale).....	34,4	32,3	31,5	31,2
Niveau sortie de collège ou de premier cycle de second degré (niveau V-bis et VI de l'Éducation nationale).....	30,2	26,1	25,8	28,3
<b>Situation avant l'embauche</b>				
Salarié .....	38,8	35,8	47,9	38,1
dont : Salarié en CDI .....	22,2	21,3	35,0	23,2
Salarié sous CDD, interim, contrat occasionnel .....	14,7	12,4	11,2	12,4
Contrat ou stage particulier (CIE, CES...) .....	1,9	2,1	1,7	2,4
Demandeurs d'emploi .....	43,6	47,8	35,1	42,2
dont : Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE .....	32,2	36,9	24,2	32,3
Personne sans emploi non inscrite à l'ANPE .....	11,4	10,9	11,0	9,9
Autre (étudiant, élève, appelé au service national...) .....	17,6	16,5	17,0	19,7

Source : Dares.

Lecture : en ZRU, 24,1 % des salariés embauchés en 2006 ont moins de 25 ans.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU de France métropolitaine.

Tableau 10  
Caractéristiques de l'emploi exercé en ZFU

En %	2003	2004			2005			2006			
		Total	ZFU 1997	ZFU 2004	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	Total	ZFU 1997	ZFU 2004	ZFU 2006
<b>Type d'emploi exercé</b>											
Ouvrier .....	48,2	43,0	44,6	37,5	45,6	47,4	39,4	50,2	53,9	43,8	24,1
Employé de commerce ou administratif .....	27,5	29,6	26,7	39,8	32,0	29,4	40,8	32,2	27,7	40,3	62,7
Technicien, agent de maîtrise .....	10,1	10,2	10,3	9,6	11,0	11,1	10,6	9,3	9,1	9,7	9,0
Ingénieur ou cadre .....	5,9	7,3	7,4	6,9	7,1	7,1	7,0	5,8	5,9	5,7	4,0
Autre .....	8,4	9,9	11,0	6,2	4,4	5,1	2,2	2,5	3,4	0,6	0,3
<b>Type de contrat</b>											
CDI .....	89,2	88,5	88,5	88,6	90,7	90,7	90,6	92,8	92,9	92,9	92,0
CDD .....	10,8	11,5	11,5	11,4	9,3	9,3	9,4	7,2	7,2	7,1	8,0
<b>Dans le cas d'un CDD : quelle durée ?</b>											
12 mois .....	82,2	81,8	83,9	73,9	78,0	76,5	82,8	70,2	71,4	69,9	40,9
13 à 23 mois .....	10,2	11,7	11,5	12,1	11,3	12,1	8,6	13,7	14,0	11,0	31,8
24 mois .....	7,6	6,6	4,6	14,0	10,7	11,4	8,6	16,2	14,6	19,1	27,3
<b>Durée hebdomadaire du travail</b>											
Temps partiel .....	20,1	19,1	17,6	24,5	18,1	17,0	21,6	18,2	15,9	22,1	34,8
De 16 à 20 heures .....	12,5	11,4	10,8	13,7	11,4	10,9	13,3	11,8	10,7	13,2	23,8
De 20 à 34 heures .....	7,6	7,7	6,8	10,8	6,7	6,2	8,4	6,4	5,2	8,8	11,0
Temps plein .....	79,9	80,9	82,4	75,5	81,9	83,0	78,4	81,8	84,1	77,9	65,2
dont : 35 heures .....	49,3	55,9	55,2	58,0	59,6	59,4	60,1	61,1	63,7	56,8	41,9
de 36 à 38 heures .....	4,7	3,6	4,2	1,2	3,0	3,4	1,8	1,9	2,1	1,4	1,8
39 heures .....	24,9	20,5	21,9	15,4	18,6	19,4	15,8	17,7	17,1	19,0	19,6
39 heures et plus .....	1,0	1,0	1,0	0,8	0,7	0,7	0,7	1,1	1,2	0,8	2,0
Salaire médian mensuel brut en équivalent temps plein (35 heures) (en euros) .....	1 170	1 215	1 215	1 216	1 265	1 268	1 254	1 294	1 300	1 282	1 255
En % du SMIC* .....	1,04	1,04	1,04	1,04	1,05	1,06	1,04	1,05	1,05	1,04	1,02

Source Dares.

\* Pour 2004 et 2005, en % de la GMR2 ou garantie mensuelle de rémunération applicable dans les entreprises dont la durée collective a été réduite à 35 heures entre le 1<sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 juin 2000 ; pour 2006, en % du SMIC, le processus de convergence des minima salariaux étant achevé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

ZFU 1997 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

ZFU 2004 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

ZFU 2006 : ZFU créées le 1<sup>er</sup> août 2006.

Lecture : en 2006, 50,2 % des salariés embauchés dans une des cent ZFU de France métropolitaine le sont comme ouvriers. Dans les 38 plus anciennes ZFU, c'est le cas de 53,9 % d'entre eux.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

plus de neuf sur dix sont des CDI. Pour ouvrir droit aux exonérations, les contrats doivent en effet être à durée indéterminée ou, sous certaines conditions, à durée déterminée de plus de douze mois.

En ZRU, 90 % des CDD ont une durée de 12 mois. En ZFU la part des CDD de 12 mois a diminué, passant de 78 % à 70 %.

Plus de huit contrats offerts sur dix sont à temps plein. Si 82 % des embauches en ZFU sont à temps plein, le recours au temps partiel est cependant plus fréquent dans les nouvelles ZFU de 2006 : 35 % des embauches sont à temps partiel, contre 22 % dans les ZFU de 2004 et 16 % dans les ZFU de 1997.

Les salaires d'embauche sont fortement concentrés au niveau du Smic. En ZFU et en ZRU, la rémunération brute médiane des salariés embauchés en 2006 n'est supérieure que de 5 % au salaire minimum.

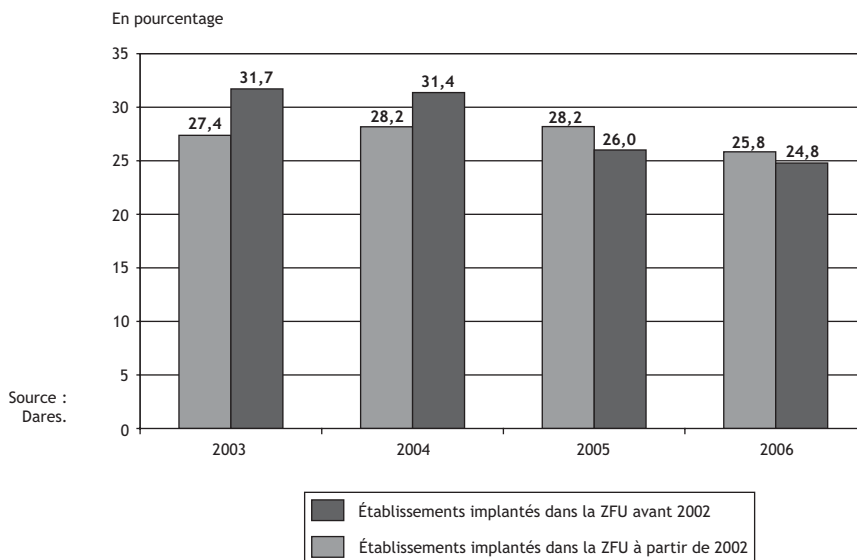
## Les résidents des quartiers en difficulté recrutés en ZFU : plus jeunes, moins qualifiés et plus souvent demandeurs d'emploi avant l'embauche

Le dispositif des zones franches urbaines comporte des dispositions visant à favoriser l'embauche des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En 2006, les résidents des ZFU représentent 26 % des salariés recrutés dans les établissements implantés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et 25 % dans les établissements plus récents (graphique 2).

Plus souvent demandeurs d'emploi avant l'embauche, les résidents des quartiers en difficulté embauchés sont plus jeunes et moins qualifiés que les autres salariés dont l'embauche ouvre droit à exonération (tableau 12). Essentiellement positionnés sur des postes d'ouvriers ou d'employés, ils perçoivent en moyenne des rémunérations plus faibles. Ces différences de profil reflètent pour partie les spécificités de la population résidant en ZFU.



Graphique 2  
Salariés embauchés en ZFU et résidant dans la ZFU



Lecture : en 2006, 25,8 % des salariés embauchés dans un établissement implanté avant 2002 dans une ZFU résident dans la ZFU.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

Tableau 11  
Caractéristiques de l'emploi exercé en ZRU

En %	2003	2004	2005	2006
<b>Type d'emploi exercé</b>				
Ouvrier .....	44,4	44,1	41,1	41,0
dont : Ouvrier agricole .....	0,5	1,2	1,4	1,1
Ouvrier non qualifié.....	17,2	16,2	15,9	14,3
Ouvrier qualifié.....	26,6	26,8	23,9	25,6
Employé de commerce ou administratif.....	25,2	31,6	23,8	23,8
Technicien, agent de maîtrise.....	8,5	7,1	8,7	6,4
Autre profession intermédiaire (administrative, commerciale...)	4,4	4,8	3,4	3,6
Ingénieur ou cadre .....	6,3	6,3	5,2	4,4
Autre .....	11,3	6,0	17,8	20,8
<b>Type de contrat</b>				
CDI .....	89,9	89,4	87,6	91,2
CDD .....	10,1	10,6	12,4	8,8
<b>Dans le cas d'un CDD : quelle durée ?</b>				
12 mois.....	90,8	98,0	90,6	90,1
13 à 23 mois.....	5,7	1,0	7,2	3,5
24 mois .....	3,5	1,0	2,2	6,3
<b>Durée hebdomadaire du travail</b>				
Temps partiel .....	27,8	24,0	22,2	21,4
De 16 à 20 heures.....	19,9	15,7	16,4	16,0
De 20 à 34 heures.....	7,9	8,3	5,8	5,4
Temps plein .....	72,2	76,0	77,8	78,6
dont : 35 heures .....	51,7	58,1	56,3	56,1
de 36 à 38 heures .....	1,2	1,7	1,5	2,0
39 heures .....	17,6	15,3	17,7	18,3
plus de 39 heures.....	1,8	1,0	2,3	2,2
Salaires médians mensuels brut en équivalent temps plein (35 h) (en €) .....	1 167	1 200	1 255	1 300
En % du SMIC * .....	1,03	1,03	1,04	1,05

Source : Dares.

\* Pour 2004 et 2005, en % de la GMR2 ou garantie mensuelle de rémunération applicable dans les entreprises dont la durée collective a été réduite à 35 heures entre le 1<sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 juin 2000 ; pour 2006, en pourcentage du SMIC, le processus de convergence des minima salariaux étant achevé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Lecture : en ZRU, 14,3 % des salariés embauchés en 2006 le sont comme ouvriers non qualifiés.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZRU de France métropolitaine.

Tableau 12  
Caractéristiques des salariés embauchés en ZFU et résidant en ZFU

En %

	2004		2005		2006	
	Total des embauches exonérées	Embauches exonérées des résidents des ZFU	Total des embauches exonérées	Embauches exonérées des résidents des ZFU	Total des embauches exonérées	Embauches exonérées des résidents des ZFU
<b>Sexe</b>						
Homme .....	69,8	66,9	70,7	67,9	69,2	66,7
Femme .....	30,2	33,1	29,4	32,1	30,8	33,3
<b>Âge</b>						
Moins de 25 ans .....	29,6	34,8	30,4	34,7	29,6	35,0
De 26 à 49 ans .....	62,3	59,7	61,5	58,1	61,6	57,1
50 ans ou plus.....	8,1	5,5	8,2	7,2	8,8	7,9
<b>Niveau de formation</b>						
Niveau Bac ou plus .....	39,4	30,4	42,9	34,7	40,8	32,2
Niveau CAP-BEP .....	32,5	33,3	30,5	31,6	32,0	35,5
Niveau inférieur au CAP .....	28,1	36,3	26,6	33,7	27,3	32,3
<b>Situation avant l'embauche</b>						
Salarié sous CDI, CDD, intérimaire ou autre contrat occasionnel .....	37,3	30,4	37,5	31,4	40,1	31,1
Contrat de travail particulier ou stage particulier pour jeune ou pour chômeur de longue durée .....	2,8	2,7	3,1	3,0	2,5	2,6
Demandeur d'emploi .....	37,0	43,8	39,2	45,5	37,6	44,9
Autre (étudiant, élève, appelé au service national...) .....	22,9	23,1	20,2	20,1	19,8	21,4
<b>Type d'emploi proposé</b>						
Ouvrier .....	43,0	49,6	45,6	51,4	50,2	55,1
Employé de commerce ou administratif .....	29,6	32,3	32,0	32,6	32,2	34,8
Technicien, agent de maîtrise .....	10,2	6,1	11,0	8,3	9,3	5,9
Ingénieur ou cadre .....	7,3	2,4	7,1	3,6	5,8	2,1
Autre.....	9,9	9,7	4,4	4,1	2,5	2,1
<b>Type de contrat</b>						
CDI .....	88,5	86,9	90,7	89,2	92,8	92,8
CDD .....	11,5	13,1	9,3	10,9	7,2	7,2
<b>Durée hebdomadaire du travail</b>						
Temps partiel .....	19,1	25,3	18,1	23,0	18,2	24,0
Temps plein .....	80,9	74,7	81,9	77,0	81,8	76,0
Salaire médian mensuel brut en équivalent temps plein (35 h) (en €)....	1 215	1 166	1 265	1 220	1 294	1 255
En % du Smic .....	1,04	1,00	1,05	1,02	1,05	1,02

Source : Dares.

Lecture : en 2006, 29,6 % des salariés embauchés dans une des 93 ZFU de France métropolitaine ont moins de 25 ans. Parmi les salariés résidant en ZFU, c'est le cas de 35 %.

\* Pour 2004 et 2005, en % de la GMR2 ou garantie mensuelle de rémunération applicable dans les entreprises dont la durée collective a été réduite à 35 heures entre le 1<sup>er</sup> juillet 1999 et le 30 juin 2000 ; pour 2006, en % du SMIC, le processus de convergence des minima salariaux étant achevé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Champ : salariés embauchés et ouvrant droit à l'exonération dans un établissement implanté dans une ZFU de France métropolitaine.

#### PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.



## LE DISPOSITIF DES ZONES FRANCHES URBAINES EN 2006

Les zones franches urbaines ont été créées par la loi du 14 novembre 1996 relative au pacte de relance pour la ville. Elles ont été étendues par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003 et par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006.

Les zones franches urbaines visent à favoriser le développement de l'économie et de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les entreprises implantées en leur sein bénéficient d'exonérations dérogatoires au droit commun. En 2004, on dénombre 85 zones franches urbaines, dont 79 en France métropolitaine. 15 nouvelles ZFU ont été créées le 1er août 2006, ce qui porte leur nombre à 100. Les dispositions dérogatoires s'appliquent aux entreprises créées ou implantées avant le 31 décembre 2011.

### Définition des ZFU

Les zones franches urbaines sont des quartiers prioritaires de la politique de la ville, généralement définis sur les périmètres des zones de redynamisation urbaine (ZRU), elles-mêmes construites sur les périmètres des zones urbaines sensibles (ZUS) (encadré 3). Les ZFU sont définies sur la base des critères suivants : taux de chômage élevé, forte proportion de jeunes dans la population, forte proportion de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, faible potentiel fiscal par habitant.

### Nature et conditions des exonérations

Un établissement déjà présent au moment de la délimitation d'une ZFU ou qui s'implante en ZFU est exonéré :

- des cotisations patronales de sécurité sociale, de la contribution au Fonds national d'aide au logement (FNAL), du versement de transport ;
- des cotisations sociales personnelles maladie-maternité pour les artisans et les commerçants ;
- de la taxe professionnelle ;
- de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- de l'impôt sur les bénéfices.

Les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale s'appliquent pour les salariés déjà présents dans l'établissement et pour les nouvelles embauches en ZFU. Elles sont accordées pendant une durée de cinq ans maximum à 100 %, puis à taux dégressif sur trois ans pour les entreprises de plus de cinq salariés (60 %, 40 %, 20 %), et sur neuf ans pour les entreprises de moins de cinq salariés (60 % les cinq années suivantes, 40 % les sixième et septième années, 20 % les huitième et neuvième années). Les exonérations ne sont cumulables avec aucune autre aide accordée par l'État, pour un même salarié au cours du même mois.

L'employeur doit verser au salarié ouvrant droit à l'exonération un salaire au moins égal au SMIC ou au minimum conventionnel s'il est plus favorable. Le salarié doit être en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'au moins douze mois.

Les entreprises doivent employer au plus cinquante salariés à leur date d'implantation pour bénéficier de cette exonération.

Une clause d'embauche locale est applicable à partir de la troisième embauche et pendant cinq ans à compter de la création ou de l'implantation de l'établissement en ZFU. Les entreprises implantées en ZFU avant le 1er janvier 2002, doivent employer ou embaucher au moins 20 % de résidents de la ZFU où est implantée l'entreprise, avec un horaire de travail d'au moins 16 heures par semaine. Pour les établissements créés ou implantés à partir du 1er janvier 2002, ce seuil est relevé à 33 % et élargi aux résidents des zones urbaines sensibles (ZUS) de l'agglomération dans laquelle est située la ZFU. Cette condition d'embauche locale est à examiner lors de toute nouvelle embauche sous contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée d'au moins douze mois, avec un horaire de travail d'au moins seize heures par semaine.

## LE DISPOSITIF DES ZONES DE REDYNAMISATION URBAINE EN 2006

Créées au 1er janvier 1997, les zones de redynamisation urbaine (ZRU) sont définies sur la base d'un faisceau de difficultés résumé par un indice synthétique prenant en compte le nombre d'habitants du quartier, le taux de chômage, la proportion de jeunes de moins de 25 ans, la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et le potentiel fiscal des communes. Sont aussi prises en considération les caractéristiques économiques et commerciales des zones.

Depuis le 1er janvier 1997 et jusqu'au 31 décembre 2008, les 416 ZRU (dont 396 en France métropolitaine) permettent aux entreprises qui s'y implantent d'obtenir des dispositions dérogatoires au droit commun. Lorsqu'elles embauchent des salariés en CDI ou en CDD d'au moins douze mois, les entreprises bénéficient d'une exonération de leurs cotisations patronales de sécurité sociale, si cela a pour effet d'accroître l'effectif de l'entreprise. Sont éligibles aux exonérations les employeurs ayant une activité artisanale, commerciale, agricole ou libérale et les groupements d'employeurs ayant chacun au moins un établissement dans la zone. L'exonération est applicable pendant une durée d'un an, dans les limites mensuelles de 1,5 SMIC par salarié et de 50 salariés exonérés.

Autres avantages : les travailleurs indépendants sont exonérés de la taxe professionnelle, de l'impôt sur les bénéfices et des cotisations sociales personnelles maladie-maternité.

## LES ZONES PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### Zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines : des périmètres partiellement emboîtés

Les périmètres des zones prioritaires de la politique de la ville (zone urbaine sensible ou ZUS, zone de redynamisation urbaine ou ZRU, zone franche urbaine ou ZFU) sont fixés par décret.

Les ZUS sont caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles sont au nombre de 751, dont 717 en France métropolitaine.

Certaines zones urbaines sensibles confrontées à des difficultés particulières (appréciées en fonction du taux de chômage, du pourcentage de jeunes de moins de vingt-cinq ans et de la proportion de personnes sorties du système scolaire sans diplôme) sont qualifiées de zones de redynamisation urbaine (ZRU) et ouvrent droit, à ce titre, à des exonérations spécifiques pour les entreprises qui y embauchent. Elles sont au nombre de 396 en France métropolitaine.

Les zones franches urbaines (ZFU) couvrent des quartiers de plus de 10 000 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des ZRU. Les 38 ZFU de France métropolitaine créées en 1997 ont été choisies parmi les ZRU préexistantes. Les 41 ZFU créées en 2004 ont un périmètre qui ne recouvre pas systématiquement celui des ZRU. Certaines regroupent des morceaux de plusieurs ZRU et deux ont un périmètre totalement extérieur à celui des ZRU. Le périmètre des nouvelles ZFU de 2006 peut également partiellement dépasser celui des ZUS.

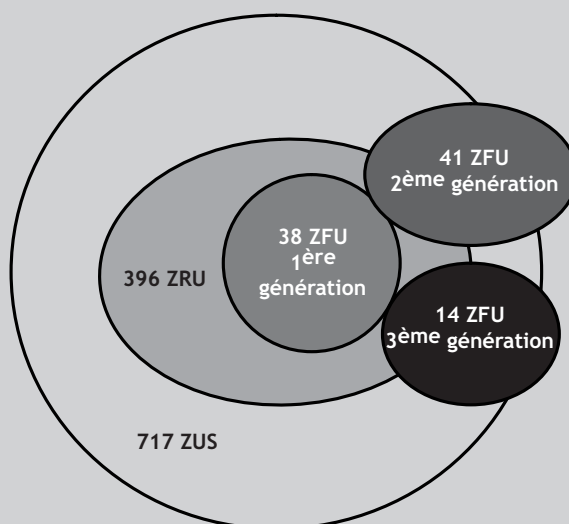
Au total, parmi les 717 ZUS de France métropolitaine, 300 n'incluent aucune ZRU, ni ZFU sur leur périmètre en 2006. Sur les 396 ZRU, 284 ne comprennent aucune ZFU. Elles étaient 352 en 2003, avant le doublement du nombre de ZFU en 2004 et la création de 14 nouvelles ZFU en 2006 (tableau A).

Tableau A  
Les zones prioritaires de la politique de la ville en 2006

Nombre total de ZUS.....	717
dont : ZUS sans ZRU ni ZFU avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2004.....	320
ZUS sans ZRU ni ZFU après le 1 <sup>er</sup> janvier 2004.....	318
ZUS sans ZRU ni ZFU après le 1 <sup>er</sup> août 2006.....	300
Nombre total de ZRU.....	396
dont : ZRU sans ZFU avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2004.....	352
ZRU sans ZFU après le 1 <sup>er</sup> janvier 2004.....	300
ZRU sans ZFU après le 1 <sup>er</sup> août 2006.....	284
Nombre total de ZFU.....	93
dont : ZFU définies au 1 <sup>er</sup> janvier 2004.....	41
ZFU définies au 1 <sup>er</sup> août 2006.....	14

Lecture : en 2006, 717 zones urbaines sensibles existent en France métropolitaine. Parmi elles, 300 sont des ZUS simples (sans ZRU ni ZFU).

Données France métropolitaine.



### ZFU : des exonérations plus avantageuses qu'en ZRU

Les établissements implantés en ZFU bénéficient d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche de salariés pendant une durée de cinq ans à taux plein, contre un an pour les établissements en ZRU. Par la suite, l'exonération ZFU est prolongée à taux dégressif sur trois ans pour les entreprises de plus de cinq salariés, et sur neuf ans pour les entreprises de moins de cinq salariés. L'exonération ZFU est donc plus avantageuse que l'exonération ZRU, car de plus longue durée.

Pour les zones classées en ZRU et en ZFU (par exemple lorsqu'une nouvelle ZFU est créée sur le périmètre - complet ou partiel - d'une ZRU), les entreprises ont le choix de déclarer leurs embauches au titre de la ZRU ou de la ZFU, la seconde solution étant plus avantageuse pour elles.